



Concertation

Nationale

de la Société Civile du Togo

Réseau national de la Société Civile togolaise

DIAGNOSTIC COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE BADOU

RAPPORT GENERAL

Septembre 2012

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Nom de la collectivité locale : **Commune de Badou**

Nombre d'habitants : **15 000 habitants**

Superficie : **34 km²**

Région d'Appartenance : **Plateaux**

Province d'Appartenance : **Préfecture de Wawa**

Adresse : **BP : 25**

Ville : **Badou**

Téléphone : **24490055**


Télécopie :

Courriel : communedebadou@yahoo.fr


Site Internet : www.uct-togo.org


2. BREF APERÇU DE LA COMMUNE


Badou est l'une des petites villes de la région des plateaux. Elle est située à 82 km à l'Ouest du chef-lieu de sa région, Atakpamé et au Nord de Kpalimé, ville avec laquelle elle partage l'activité de collecte et de commercialisation du cacao et du café.

 **Relief** : Le Relief de la commune de Badou se caractérise sur la plaine du Litimé. Un site complexe avec tout un système de pentes : piémont, plateau, collines, vallons.

L'extension de la ville est bloquée à l'Est et au Sud-Est par la falaise abrupte du plateau Akposso. Ainsi les implantations préférentielles s'orientent vers le Nord, le Sud – Ouest sur les flancs de collines ou les abords des cours d'eau.

 **Sol** : Il est formé essentiellement de quartzites à muscovite à deux micas, alternant avec des micaschistes à deux micas. Il faut signaler que toute l'agglomération est construite au pied du talus du plateau atakorien de l'akposso. Le sol est favorable au développement des arbres.

 **Hydrographie** : Le paysage de la commune de Badou est marqué par l'imposante présence du plateau de l'akposso dans lequel prend naissance la rivière Béna avec ses multiples méandres dans son parcours à travers des collines et des effleurements rocheux. Son écoulement pérenne est un grand atout pour les populations de la Commune de Badou.

 **Climat** : La ville de Badou baigne dans un climat de type subéquatorial d'altitude où il pleut presque toute l'année. Des conditions climatiques particulières : d'assez fortes précipitations (près de

1500mm/an) inégales d'une année sur l'autre et inégalement réparties dans l'année (une saison des pluies de mars à octobre, avec des pics en juin, juillet et septembre), et pour partie sous forme violente (orage, passage de ligne de grain) font de Badou un milieu contraignant qui n'est que très partiellement maîtrisé. Cette abondance de pluie cause de grands dégâts à la voirie. Le drainage est partout naturel et l'écoulement jamais canalisé.

✚ **Végétation** : Badou se trouve dans une zone de forêt mésophile. C'est la région par excellence de la culture du cacao et du café. Malgré le déboisement intensif, on peut reconnaître de place en place quelques essences caractéristiques de la forêt ombrophile telles que *Antiarisafricana*, *Clorophoraexlsa*, *Cola cordifolia* et divers ficus.

✚ **Site Touristique** : A quelques kilomètres de la ville se trouve la cascade d'Aklowa, la plus importante du Togo

A l'image des villes moyennes de développement récente, l'activité économique dans la commune de Badou est essentiellement basée sur les secteurs d'activités comme le commerce dans le secteur informel, l'agriculture et l'artisanat.

Si l'on considère l'ensemble de la population tous sexes confondus, près de 90% des personnes âgées de 12 ans et plus exercent une activité économique. Parmi la population qui déclare exercer une activité économique, 38% a une activité commerciale, 22% une activité agricole et 10% sont dans le secteur de l'artisanat.

La ville de Badou en tant que place centrale de la plaine du litimé joue un rôle très capital dans l'économie de la Préfecture de Wawa et aussi dans l'économie nationale togolaise.

Chef – lieu de la Préfecture de Wawa, elle polarise toutes les activités économiques de toute la plaine enclavée. Sa position à la porte d'entrée du litimé lui confère un pôle stratégique.

L'agriculture est pratiquée par presque toute la population, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire.

Les principales cultures pratiquées sont : le cacao et le café sont des cultures de rente de la localité et sa région. La ville de Badou concentre l'essentiel des infrastructures et des opérateurs liés directement à la commercialisation du cacao.

Pour la relance de l'économie, des autorités avaient préconisé la réalisation d'une chocolaterie et d'une unité de torrification du café dans la commune de Badou. Mais force est de constater que ce projet n'a jamais été porté à son éclosion. La présence de la Société de Rénovation de la Cafetière et de la Cacaoyère (SRCC) montre l'importance de ces cultures dans le milieu.

Par rapport aux produits de substitution, l'on note :

- Le gingembre : est une culture très répandue dans la commune et ses environs. L'importance des surfaces cultivées fait que l'on est tenté de le placer comme produit de rente après le cacao et le café. Selon certains producteurs, si l'on pouvait trouver des débouchés de transformation locale, il risque d'être une culture de substitution de premier rang.
- Les cultures vivrières : ne sont pas très développées. Les paysans cultivent : du maïs, de l'igname, du riz, du manioc pour leur propre consommation.

- La production de fruits : est l'un des labels de la Préfecture de Wawa. Les fruits tels que la banane, la banane Plantin, l'avocat, etc. que l'on trouve sur les marchés togolais proviennent en grande partie de la commune de Badou et ses environs.

L'absence de moyen de conservation ou de transformation des produits agricoles entraîne la vente bon marché de ces produits, ce qui renforce la pauvreté criarde des paysans qui pour couvrir les charges diverses sont parfois obligés de brader les récoltes entières (souvent vendus en herbe) à des commerçants véreux. La transaction du gingembre en est une grande illustration. Les femmes viennent prendre des sacs pleins de ce produit sans payer et environ deux semaines après elles reviennent avec une partie de la redevance en prétextant que les prix ont chuté.

CADRE LOGIQUE D'ANALYSE DES DONNEES

Nom de la Commune : BADOU

Nombre d'habitants : 15 000

Superficie : 34 KM²

Nombre de quartiers : 11(Badou) 12 (Villages)

Nom du l'actuel maire : Kwami Naleisseh ASSAMOAH

Nombre de Conseillers : 05

Contacts : E-mail : communedebadou@yahoo.fr Tél : (00228) 24490055 Cel 90334788

BP : 25 BADOU – WAWA, TOGO

Domaines	Problèmes majeurs	Actions urgentes	Acteurs impliqués	Observations (<i>Existence de projets précédents ou en cours</i>)
1° Aménagement du territoire (<i>gestion du domaine communal</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines insuffisants, - Réticence des propriétaires terriens, - Relief accidenté, - Insuffisance de sensibilisation de la population sur l'importance des réserves administratives 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener plusieurs sensibilisations dans la commune ; - Mettre des enseignes pour les limites de la commune ; - Répertorier les terrains non exploités dans la commune et les déclarer comme des réserves administratives - Dédommagement des plantations de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs de villages ; - Autorités communales ; - Géomètres ; - CDQ / CVD ; - Les propriétaires terriens ; - Quadrilogue. 	
2° Urbanisme et habitat (<i>adressage des voies, construction d'habitat, opérations de lotissement, délivrance des permis de construire, autorisations d'occupation du domaine public</i>).	<ul style="list-style-type: none"> - Non urbanisation de la ville ; - Constructions anarchiques ; - Insuffisance de logements ; (liée au coût des matériaux) ; - Absence de Service de Contrôle d'Etat ; - Insuffisance des informations, lourdeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Urbaniser la commune ; - Réglementer le secteur de commerce ; - Mettre sur place une place une équipe technique pour la sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités communales ; - Géomètres ; - Service d'Urbanisme et du Cadastre ; - Comités d'éveil dans les quartiers et villages ; - Quadrilogue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un plan directeur. (Révision du schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de badou)

	<p>administratives, coût trop élevé de permis de construire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Occupation illégale des domaines 			
<p>3° Infrastructures, équipements, transport et communication (<i>voirie et des voies de communication communales, réglementation de la circulation, organisation du transport, création et gestion des gares routières et ferroviaires, construction et gestion des marchés et des abattoirs locaux</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des voies ; - Voirie en voie d'existence avec moyens très insuffisants ; - Manque de feux tricolores, des panneaux de signalisations ; - Absence de stationnement des taxis-motos ; - Gares routières très restreintes ; - Abattoir en mauvais état : (non équipé : Absence de l'eau, frigo, de puisard, ...) - Enclavement de certains villages (Okpobè, Bethel, Tadicom, Ikobi, Ouvlioubè) ; - Quartiers dans la ville : (djindjintsè, Salakondji, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des caniveaux au bord des routes ; - Construire des ponceaux ; - Rendre authentiquement opérationnel la voirie avec les moyens suffisants ; - Solliciter l'aide de la Police aux heures de pointes ; - Créer des aires de stationnement ; - Désenclaver des quartiers et villages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités communales ; - Services des Travaux Publics ; - Syndicats des chauffeurs et taxi-motos ; - Service Génie – Sanitaire. - Comités d'entretien pistes – villages ; - Quadrilogue. 	
<p>4° Energie et hydraulique (<i>desserte d'électricité et de gaz et l'édification des bornes fontaines, des puits et forages de la commune</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la commune n'est pas électrifiée (Ikobi, Kessibo, Abrewankor, Agbo-Kopé, Abalo-Konta, Igbévé, Bethel, Tadicom) ; - Problème d'extension dans les quartiers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre du courant électrique dans la commune ; - Créer des dépôts de gaz ; - Etendre le réseau d'adduction d'eau (TdE) dans les quartiers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités de la CEET ; - Autorités communales ; - Autorités de la TdE ; - Quadrilogue. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - L'éclairage public est à 25%, reste 75% ; - Inexistence de dépôt de gaz ; - Manque d'extension des canaux / tuyaux de la TdE dans les quartiers et villages ; - Absence de forage : Kessibo, Abrewankor, Anonoé, Ikobi, Tadicom, Ouvlouibè, Okpobè – Konta, Igbévé, Abalo – Konta ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des forages dans les villages sus – cités. 		
<p>5° Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement (<i>élimination des ordures et déchets ménagers, des déchets industriels, végétaux et agricoles, organisation de la collecte, du transport, du traitement et de la disposition finale des déchets ; la collecte et le traitement des eaux usées ; la réglementation relative à la protection de l'environnement ; la gestion et l'entretien des bornes fontaines, des puits, des forages et des retenues d'eau, la distribution de l'eau potable ; la prévention des feux de brousse ; la gestion rationnelle des ressources forestières et halieutiques de la commune</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le non recyclage des déchets (ménagers, végétaux, agricoles,...) en vue de leur valorisation ; - Inexistence de la collecte des déchets jusqu'au dépôt final ; - Inexistence de la collecte et de traitement des eaux usées ; - Insuffisance des latrines publiques et familiales ; - La qualité de l'eau de la centrale TdE douteuse ; - Aucun moyen de prévention des feux de brousse ; - Inexistence de projet de 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur place un système de collecte, de gestion et d'évacuation des ordures ménagères, végétales et agricoles ; - Construction d'un château d'eau ; - Renforcer la compétence des OBC (Organisation à Base Communautaire) pour la construction des sites de piscicultures et autres activités socio-économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - Structures de collecte des ordures ; - Service d'hygiène ; - TdE ; - Agents Eaux et Forêts ; - OBC ; - Service Environnement ; - Quadrilogue. 	

	pisciculture (le seul cas existant à Agbo-Kopé) est inopérational			
6° Santé, éducation, actions sociales et protection civile <i>(construction et gestion de dispensaires, des unités de santé de base et des dépôts pharmaceutiques, construction et gestion des écoles maternelles et primaires publiques, organisation et gestion d'activités d'assistance aux nécessiteux et de secours aux sinistrés, contribution à l'organisation de la protection civile et de la lutte contre les incendies, création et entretien des cimetières)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des Unités de Soins Périphériques (USP) : Ikobi, Agbo-Kopé, Bethel, Okpobè-Konta, Igbévé ; - En dehors de la ville, inexistence de dépôts pharmaceutiques dans les autres villages ; - Le non soutien des Agents de Santé de Communautaire (ASC) - Insuffisance criarde d'infrastructures scolaires, d'Enseignants d'Etat (272 Enseignants Volontaires (Préfecture) ; - Existence d'un seul jardin d'enfants dans la ville de Badou mais dans une situation dérisoire ; - Pas de cantines scolaires ; - Dans le secondaire : <ul style="list-style-type: none"> 1. Insuffisance d'enseignants, 2. Les infrastructures, 3. Manuels scolaires, 4. Manque de formation pédagogique ; - Insuffisance d'Assistance aux nécessiteux ; - Pas de sapeur-pompier ; - L'entretien du cimetière municipal n'est pas parfait ni organisé (non clôturé, les tombes en disparates,...) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des infrastructures Recrutement sanitaires et scolaires ; - Recrutement et engagement des Enseignants Volontaires (EV) ; - Dotation des manuels aux secondaires ; - Formations Pédagogiques aux Enseignants ; - Mettre en place des cantines scolaires dans les écoles primaires ; - Existence Sapeurs pompiers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Partenaires en développement - Mairie - UCT - CNSC - TOGO - OSC Actives - Diaspora - Quadrilogue. 	Projet PERI

	<ul style="list-style-type: none"> - A long terme, il faut la création d'un autre cimetière ; - Absence des PTF (Partenaires Techniques et Financiers) dans le Plateau ouest sous prétexte que c'est une zone riche mais les réalités du terrain prouvent le contraire 			
<p>7° Sports, loisirs, tourisme et actions culturelles (<i>réalisation et gestion des infrastructures sportives et de loisirs à statut communal, création, gestion et entretien des salles de spectacles et des parcs d'attraction, appui aux associations et aux clubs sportifs, création et gestion de bibliothèques et de centres communautaires, organisation de manifestations culturelles, promotion de la culture, sauvegarde du patrimoine local, promotion du tourisme et aménagement des sites touristiques d'intérêt local</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures sportives ; - Manque cruel d'encadreurs ; - Inexistence de salles de spectacles ; - Pas de centres de loisirs ; - Pas de parc d'attraction ; - Manque de matériels sportifs ; - Manque de centres communautaires ; - Insuffisance de bibliothèques ; - Inexistence de centre de Baskets, Volley-ball ; - Pas d'agents de cultures ; - Pas d'activités culturelles ; - Absence d'un musée dans la commune ; - Absence d'un guide touristique ; - Inexistence d'un comité d'identification des sites touristiques ; Insuffisance d'infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des centres d'infrastructures sportives (Hall des sports, gymnase) ; - Recruter des Enseignants EPS ; Créer des espaces de loisirs, des centres d'attraction et des centres communautaires ; - Aménager un préau-jardin ; - Doter le milieu d'un prospecteur culturel touristique ; - Installer de radio communautaire ; - Construire un musée de Cacao ; Mettre sur pied une cellule de cadre avec de diverses compétences pour encadrer les jeunes ; - Mettre sur pied un comité chargé de répertorier les sites touristiques ; - Doter le milieu d'un guide 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, - Marie, - Partenaires Techniques et Financiers (PTF), - OSC actives, - CDQ, CVD, OBC - Quadrilogue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de construction d'un complexe sportif (CNOT) via l'Inspection Jeunesse et sport ; - Projet de construction d'un hall de sport (Bienfaiteur) via l'Inspection Jeunesse et sport ; - Projet de construction d'un Préau – Jardin (Responsable FUCEC) via l'Inspection Jeunesse et sport

	<p>d'accueil ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un comité de réflexion sur la valorisation de l'éducation et des métiers - Absence de centre de formation - Absence de radios (Lomé : qualité douteuse) communautaire ; - Absence de télévision (TVT) - Difficile accès à l'Internet (NTIC) 	<p>touristique</p>		
<p>8° Gestion de l'état civil <i>(déclarations de naissance, de décès, d'enfants mort-nés, de reconnaissance d'enfant naturel, d'adoption pour la transcription, mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil, transcription des actes relatifs aux déclarations)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Naissance à domicile ; - Non déclaration des naissances - Plus de 80% de décès ne sont pas déclarés ; - Les transcriptions et les mentions se sont pas faites ; - les actes de naissance se sont pas retirés ; - Pas de salle d'archives ; - Pas de reliure des naissances pour la conservation des souches ; - Manque cruel d'Agents d'état civil dans les autres villages ; - Les pièces d'état civil ne sont pas informatisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de sensibilisation dans toute la commune ; - Construire des bâtiments ; - Recruter les agents d'état civil dans les autres villages ; - Renforcer la compétence des Agents d'état civil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie, - Justice, - Agents d'état civil, - Action sociale, - Chefs traditionnels, - OSC - Quadrilogue. 	<p>Un bâtiment en construction</p>
<p>9° La gestion du personnel municipal <i>(agents titularisés et</i></p>	<p>- 23 Agents titularisés qui sont employés au niveau de :</p>	<p>- Il faut des Agents qualifiés,</p>		

<i>nommés dans les emplois permanents de la commune, agents contractuels et fonctionnaires de l'Etat détachés ou mis à disposition des communes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> * l'état – civil, * la comptabilité, * la topographie, * le Secrétariat – Informatique, * la Voirie ; - 04 Agents Contractuels - Fonctionnaires de l'Etat - Secrétaire Générale, - Le Président de la délégation spéciale - Pas d'agents qualifiés - Effectif trop élevé en charge de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité des agents pour l'amélioration de la bonne gouvernance locale - 		
--	--	--	--	--

NB : Les actions envisagées doivent se limiter au territoire communal.